

Deux bureaux d'aveiseurs ont été établis pour assister l'analyste du Dominion qui applique la Loi des aliments et des drogues et celle des médecines patentées. Un s'occupe des étalons d'alimentation et l'autre de ce qu'on peut considérer comme médecine dans la composition d'un remède contenant plus de 2½ p.c. d'alcool et pour empêcher qu'on en fasse un breuvage courant; il doit aussi voir aux doses maxima de drogues actives dans toute médecine patentée.

Pollution des eaux intérieures.—Le ministère donne une grande attention à la prévention de la pollution des eaux intérieures. Il a créé une division spéciale sous la direction d'un ingénieur sanitaire, dont le devoir est de fournir un approvisionnement d'eau saine aux vaisseaux et à empêcher la pollution des rivières et cours d'eau par les égouts. Elle coopère aussi avec la Commission Internationale des eaux pour l'application des règlements sur toute question pouvant affecter la santé publique dans les eaux limitrophes entre le Canada et les Etats-Unis. Cette division fait aussi l'inspection d'édifices et bureaux publics du Gouvernement Fédéral, afin de s'assurer qu'on a pris tous les soins nécessaires pour la protection des employés civils.

Hôpitaux.—Une division d'hospitalisation donne des avis experts sur la construction et le maintien d'hôpitaux.

Narcotiques.—Il est impossible de trouver pour un organisme public de santé un plus grand champ d'activité que le contrôle de la distribution illégale de narcotiques. Depuis l'installation de la première fumerie d'opium au Canada, il y a 30 ans, l'usage de narcotiques tels que la morphine, l'héroïne et la cocaïne s'est grandement répandu. Il est estimé qu'il y a au Canada de 8,000 à 10,000 narcomanes. Un des premiers pas du Ministère de la Santé a été la création de la Branche des Narcotiques, dans le but de contrôler l'importation et la vente de telles drogues selon les principes adoptés par la Convention de la Haye et plus tard par la Société des Nations. Les marchands de gros, les médecins et les pharmacies sont obligés de garder un registre de l'importation et de la vente de ces drogues et d'en faire parvenir périodiquement une copie au Ministère. C'est ainsi qu'on contrôle l'usage illégitime et dangereux de ces drogues.

Laboratoire d'hygiène.—Le laboratoire d'hygiène s'occupe de l'examen bactériologique et sérologique de produits tels que vaccins et sérums, ainsi que de la standardisation des remèdes les plus actifs tels que la digitaline et le strophante. Ce laboratoire fait de très importants travaux de recherche.

II.—L'HYGIÈNE DANS LES PROVINCES.

1.—Île du Prince-Édouard.

Quoiqu'il n'y ait pas de ministère de l'Hygiène dans l'Île du Prince-Édouard, tout ce qui regarde la santé publique est néanmoins sous le contrôle du gouvernement provincial qui administre l'hôpital Falconwood et l'Infirmierie provinciale; en outre, des subventions en argent sont accordées à d'autres institutions similaires.

Il appert du rapport des syndics de l'hôpital Falconwood et de l'Infirmierie provinciale pour l'année terminée le 31 décembre 1927, qu'à cette date 308 malades se trouvaient dans ces institutions au lieu de 313 au commencement de l'année. Au cours de l'année on compta 63 admissions et 68 sorties ou décès. Les dépenses de gestion et d'entretien de cette institution se sont élevées à \$103,441, tandis que leurs recettes provenant de différentes sources se sont limitées à \$11,049.